



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par Romain DECCO
romain.decco@moselle.gouv.fr
03 87 28 30 84

Metz, le **16 JUIN 2017**

Communauté de Commune Agglo Saint Avold
Centre Mosellan
10-12 rue du Général de Gaulle

57500 SAINT-AVOLD

A l'attention de Mme Virginie LELONG

Objet : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité du système d'assainissement sur les communes d'Altrippe et de Leyviller

Accord immédiat

Réf : RD/CP ASPE-L9

P.J : Récépissé de déclaration
Fiche descriptive

Madame,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- la mise en conformité du système d'assainissement sur les communes d'Altrippe et de Leyviller

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **12 juin 2017**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2017-00255**
- Dossier réalisé par : **BEREST**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.



Une copie du récépissé sera affichée à la mairie des communes d'Altrippe et Leyviller où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALÉRIE ANTOINE-POTIER

Copie pour information :

- DDT 57 – C.HYM
- AERM
- Mairies d'ALTRIPPE et LEYVILLER